

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 19 AVR. 2016

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Sandrine STOESSEL

04 50 33 61 13
sandrine.stoessel@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à madame et messieurs les sous-préfets)

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

P.J. : Message en commun des associations de déportés

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le **dimanche 24 avril 2016**.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation. Je vous remercie de bien vouloir, de plus, associer la population, et notamment la jeunesse, aux cérémonies que vous jugerez utiles de programmer.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Le préfet,



Georges-François LECLERC

MESSAGE DES DEPORTES

**Pour la Journée Nationale du Souvenir
des victimes et des héros de la Déportation**

dimanche 24 avril 2016

En cette journée dédiée au souvenir de la libération des camps nazis de concentration et d'extermination, nos pensées vont d'abord vers les souffrances de celles et ceux qui y sont morts.

Nous voulons aussi rendre hommage aux déportés qui, grâce à la solidarité face à la tyrannie, ont survécu malgré l'horreur de leur situation.

Sans équivalent dans l'Histoire, ces camps de la mort avaient pour principe la supériorité de la « race aryenne » et pour conséquence l'élimination de leurs opposants et l'éradication par des méthodes de mort industrielle de plusieurs millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

En 1946, le procès de Nuremberg, fondé en partie sur le témoignage des déportés a permis d'élaborer la notion juridique de crime contre l'Humanité, suivie en 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies.

Les déportés pouvaient donc penser que les tragédies qu'ils avaient vécues ne se reproduiraient pas.

En ces temps d'inquiétude et de menace pour l'avenir de l'Humanité, il convient de dénoncer toutes les doctrines de haine, de racisme et toutes les violations des libertés fondamentales dont tout être humain doit pouvoir se prévaloir.

Notre hommage d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si nous ne prenions pas l'engagement de poursuivre la lutte pour la liberté et la solidarité entre les peuples, conquêtes fragiles qu'il faut défendre sans faiblesse.

C'est l'éducation aux valeurs civilisatrices de paix et d'humanité, l'enseignement de la morale de l'engagement et du devoir civique à l'école qui constituent les plus belles promesses de liberté, d'égalité et de fraternité en France et dans le monde.

**Ce message a été rédigé conjointement par
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.),
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.),
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.).**